

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 03 avril 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 avril 2026

Le seize avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Alix DEL VILLAR, Jerome GAUBERT, Chantal ALBOUY, José AVELINE, Philippe DUARTE-SOUSA, Laurence VIGNES, Laurent CHARRIE, Camille COMET, Timothée L'HOMEL, Kim ROMAN

Secrétaire de séance : Alix DEL VILLAR

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID);

Considérant que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de droit, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Considérant que les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal ;

Considérant que les commissaires doivent respecter les conditions décrites à l'article 1650 du Code général des impôts :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- être âgés de 18 ans révolus
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Considérant qu'il convient de dresser une liste de 24 contribuables à proposer au Directeur départemental des finances publiques dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux afin qu'il puisse nommer les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants qui siégeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents:

- de **DRESSER** la liste des 24 contribuables afin que le Directeur départemental des Finances Publiques puisse nommer les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants qui siégeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suivante :

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

011-211102751-D_21_2026-DE

A G E D I

N° D_21_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 03 avril 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

VILLAR Alix	LEMOINE Sophie
ROMAN Kim	AVELINE José
DUARTE-SOUSA Philippe	ALEMANT Xavier
COMET Camille	DEL VILLAR Beatrice
PENNAVAIRE Jacques	PECH Rémi
L'HOMEL Timothée	GRANAT Karyne
ALBOUY Chantal	MARTIN Annie
GAUBERT Jerome	LARROQUE Benoît
FLOURIE Jean-Jacques	LARIO Laetitia
L'HOMEL Jonathan	NAUDINAT Jacques
VIGNES Laurence	L'HOMEL Christèle
MILHAU Michel	DEFENDINI Lucienne

- de **CHARGER** Monsieur le Maire de transmettre la liste susvisée au Directeur départemental des finances publiques
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 20/04/2026

Le secrétaire de séance
Alix DEL VILLAR

Le Maire
Bernard PECH

Signé par le secrétaire de séance et par Monsieur le Maire le
20/04/2026

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026
Date de reception de l'AR: 20/04/2026
011-211102751-D_21_2026-DE
A G E D I